



REPUBLICQUE DU SENEGAL

CONSEIL NATIONAL
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

N° 0001.....CNRA

Dakar, le 28 JAN. 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Injures, insanités et langage grossier dans les séries télévisées et certains programmes, le CNRA met en garde.

De plus en plus, sont notés, dans les contenus audiovisuels, notamment les séries télévisées et certains plateaux, une exacerbation des insultes, vulgarités et autres propos, déclarations ou présentations visuelles qui offensent les mœurs et la morale en général.

Face à ces dérives inacceptables, le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel :

- met en garde tous les médias audiovisuels sur leur responsabilité et leur obligation de veiller à la protection et au respect dus aux populations/consommateurs ;
- précise que la recherche d'audimat ne saurait servir de prétexte à un recours à des contenus et programmes dont la diffusion est prohibée par la réglementation ;
- rappelle que des mesures sont prévues par la réglementation, pouvant aller de l'interdiction de diffusion des séries et programmes concernés par ces dérives inacceptables au prononcé d'autres sanctions contre les chaînes qui proposent lesdits programmes.

POUR L'ASSEMBLEE DU CNRA

